



Fédération Française
de Spéléologie

Extrait du Délégation assurance de la Fédération française de spéléologie

<http://assurance.ffspeleo.fr/spip.php?article100>

2003 - Spelunca n° 91 - page 51

- Documentation - Tout ce qui a été écrit à la fédé - Dans "Spelunca" ... -

Date de mise en ligne : vendredi 10 février 2012

Copyright © Délégation assurance de la Fédération française de spéléologie -

Tous droits réservés

Michel Soulier (région Midi-Pyrénées) signale que cette année encore, il n'a pas pu, dans les délais normaux, procéder à l'assurance des locaux des clubs. Michel Decobert, président de la commission, répond que ce retard a été en grande partie dû au temps nécessaire pour négocier le nouveau contrat d'assurance des locaux (variation de l'indice). Il précise que les négociations ont été très dures, l'augmentation initiale de 40 % a été ramenée à 20 %.

Bernard Tourte souhaite obtenir les réponses aux questions posées précédemment dans la lettre de la région. Joël Possich répond que les réponses seront faites avant le rapport d'orientation qui valide les choix politiques de l'Assemblée générale. Michel Decobert précise que chaque président de club doit veiller à ce que tous les participants aux exercices et aux opérations de secours soient correctement assurés.

Daniel Prévot (région Lorraine) propose que l'assurance démarre début septembre au lieu de début octobre comme actuellement. Michel Decobert répond que ce n'est pas possible en l'état actuel des choses.

Jean-Louis Bombardé (région Côté d'Azur) regrette la suppression de l'utilisation des cartes d'initiation pour les étrangers. Michel Decobert répond qu'il n'a pas été possible de maintenir cette option pour des questions évidentes de couverture sociale. Il existe toujours une licence spéciale "étranger" valable un mois.